NÉGOCIATIONS POUR L'ADHÉSION À L'OMC

Bakhti réfute toute critique de ses prédécesseurs

Le ministre du Commerce, Bakhti Belaib, a réfuté toute critique de l'action de ses prédécesseurs concernant l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tout en notant l'existence d'un «large consensus national».

Dans un entretien à l'agence nationale de presse, le ministre du Commerce, Bakhti Belaib, a estimé hier que la partie algérienne doit renforcer et consolider les résultats obtenus des négociations du pays pour son accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il importe pour la partie algérienne en charge de ce dossier de consolider et de renforcer les résultats obtenus à chaque étape de ce processus», a soutenu le ministre.

Rappelant le premier round des négociations, tenu il y a plus de 16 ans, où il était à la tête de la délégation algérienne, M. Belaib a estimé que ce round constituait «une référence historique importante dans le processus de négociations de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC». Il considère que le rappel de cette échéance, aujourd'hui, aidera «à mesurer les efforts et les résultats accomplis par la partie algérienne dans le cadre de ce processus laborieux et difficile». «C'est aussi pour dire que ces efforts et ces résultats demeurent encore insuffisants au regard des intérêts et des droits légitimes de notre économie que nous devons continuer à défendre dans le cadre de notre démarche de négociations», assure-t-il. Il ajoute qu'en la matière, «il y a un large consensus national qui conforte la démarche du gouvernement de ne pas vouloir adhérer à l'OMC à n'importe quel prix».

Abordant le plan technique, le ministre a rappelé que lors de l'atelier sur les Accords de l'OMC tenu récemment à Alger, il avait mis l'accent particulièrement sur «les difficultés objectives à vulgariser, à expliciter, voire à motiver l'opinion publique à s'intéresser, à comprendre et, même, à se passionner pour la question de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC». Car, selon lui, c'est fondamentalement «une question qui relève du domaine des qualifiés, des initiés et des experts des différents secteurs de l'économie nationale». Il explique que c'est précisément au profit de ces cadres que sont organisés les ateliers nationaux portant sur l'étude du contenu des différents accords de l'OMC et des conditions de leur mise en œuvre.

Dans une étape ultérieure, avance-t-il, la charge revient naturellement à ces cadres d'expliquer et de vulgariser auprès de l'opinion publique les enjeux, les intérêts et les inconvénients liés à la question de l'adhésion du pays à l'OMC qui compte, aujourd'hui, 162 Etats membres représentant plus de 97% du commerce international.

Par ailleurs, le ministre considère qu'il n'est pas sans intérêt de souligner qu'indépendamment de la question liée à l'adhésion ou la non-adhésion de l'Algérie à l'OMC, les accords de cette organisation multilatérale représentent aujourd'hui «les règles fondamentales qui régissent le commerce mondial dont l'Algérie est bel et bien partie prenante qu'elle soit membre ou non de l'OMC». «Il est donc de l'intérêt de notre pays d'être au fait de ces accords et des règles régissant le commerce mondial», enchaîne-t-il.

Photos : DR

Bakhti Belaïb, ministre du Commerce.

Ce faisant, Bakhti Belaid réfutera toute critique de l'action de ses prédécesseurs. «Contrairement à certains commentaires et assertions contenus dans quelques articles de presse, mes propos ne visaient, en aucune façon, à responsabiliser ou à accabler les gestions antérieures du dossier de l'adhésion du pays à l'OMC», soutiendra le ministre. Dans ce sens, il affirme que «tout le monde s'accorde à dire que le processus de négociations de l'accession à l'OMC est un processus long et techniquement complexe et il importe pour la partie algérienne en charge de ce dossier de consolider et de renforcer les résultats obtenus à chaque étape de ce processus».

C. B.

POUR UNE FORMATION DE QUALITÉ DANS L'ARTISANAT

Impérieuse nécessité d'une académie des arts traditionnels

Se déplacer avec son staff pour visiter le Salon régional de l'artisanat de Annaba, discuter avec les artisans et coopératives artisanales représentatifs de plusieurs régions du pays, principalement celles du Sud, et prendre note de ce que son département devrait faire pour répondre aux attentes des uns et des autres, tel a été le but visé hier par la ministre déléguée auprès du ministre de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, chargée de l'artisanat Aïcha Tagabou.

Accompagnée par Toufik Mezhoud, nouveau secrétaire général de la wilaya de Annaba, représentant le wali nommé et non encore installé officiellement, la représentante du gouvernement était dans l'après-midi de ce dernier lundi dans cette wilaya après celle effectuée dans la wilaya d'El Tarf.

A Annaba, la ministre était très attendue. C'est en tout cas ce qu'avaient affirmé plusieurs animateurs de la chambre artisanale. Ces derniers s'étaient préparés à soumettre à la représentante du gouvernement un programme visant à généraliser la certification, les normes d'application obligatoire, la labellisation et la marque collective de certification des produits artisanaux algériens. Il était également question de consolidation de la liste normative et de marques collectives de certification garantissant les produits de la poterie-céramique à usage culinaire, la babouche algérienne, le fusil traditionnel, la tapisserie sous toutes ses formes jusqu'à la bijouterie traditionnelle et autres produits artisanaux.

Beaucoup d'autres préoccupations des artisans devaient être soumises à la ministre. Il s'agit notamment des locaux-ateliers et autres destinés à l'exposition et à la commercialisation de ces produits en bordure des routes nationales, autoroutes, complexes et villages touristiques ou lors des Salons régionaux et nationaux.

Même si elle a démontré une grande attention aux affirmations des artisans, Aïcha Tagabou a tout de même souligné que les activités artisanales sont un moyen de création des conditions propices à l'amélioration de la qualité des produits et des revenus des artisans.

Tout autant que les salons de quelque envergure que ce soit et les rencontres qui sont un facteur d'augmentation des échanges d'idées entre les artisans et les clients.

Selon des indiscrétions proches du département de l'artisanat, il est envisagé à très court terme, la réactualisation du plan national de développement de l'artisanat.

Développement des activités artisanales en perspective.

Il y est prévu d'impulser l'amélioration des conditions de travail et l'environnement des artisans et d'assurer une large couverture des besoins en produits artisanaux du territoire national aussi bien en milieu urbain que rural. C'est, d'ailleurs, dans ce cadre qu'il serait question de création et de réhabilitation d'espaces de production et de commercialisation comme les complexes artisanaux, villages d'artisans, zones d'activités artisanales, tanneries, espaces de commercialisation et de vente, espaces d'exposition…

L'approche ciblerait également la femme artisane en milieu rural et ce, à travers les maisons d'artisanes à réaliser sur tout le territoire national.

Au contact des exposants au Salon de Annaba, la ministre a parlé de la formation. Elle a estimé que cet aspect est un vecteur et un levier d'amélioration de l'employabilité et de mise à niveau des compétences des ateliers artisanaux. Elle a estimé nécessaire la multiplication des actions de formation professionnelle dans la perspective de développer davantage les activités artisanales et d'adapter les capacités de production aux réalités des marchés.

Pour de nombreux acteurs du secteur touristique, la formation dans le domaine artisanal ne pourrait être complète que s'il est créé une Académie des arts traditionnels.

Cet aspect est incontournable pour le développement réel de l'artisanat algérien. Elle devrait être conçue comme étant un établissement d'enseignement supérieur de l'artisanat appelé à former des cadres dans les domaines de l'habitat traditionnel, du bois, des métaux, du cuir, du tissage et de la calligraphie.

A. Bouacha

SANTÉ

16 cas de brucellose humaine enregistrés à Bouira

Seize cas de brucellose humaine ont été détectés depuis le 30 juillet à ce jour dans la wilaya de Bouira, selon le bilan présenté hier par les services de prévention à l'établissement public hospitalier Mohamed-Boudiaf de Bouira.

«Au total, 16 personnes, dont trois femmes, atteintes de brucellose ont été hospitalisées depuis la fin juillet à ce jour, dont six se sont rétablies et elles ont quitté l'hôpital», a expliqué à l'APS, Dr Ouhoucine Azzedine, chef de service de prévention à l'EPH de Bouira.

Tous les malades hospitalisés sont issus de trois familles d'éleveurs originaires de Taghzout, Bouira et El-Hachimia ayant subi des soins intensifs, a ajouté le même responsable, précisant que trois des patients quitteront l'hôpital demain (mercredi).

M. Ouhoucine a tenu à assurer que tout un staff médical est déployé pour prendre en charge les malades qui sont toujours sous contrôle médical.

«La situation évolue positivement», a-t-il assuré, expliquant que la fièvre de Malte est une maladie infectieuse due à une bactérie du genre Brucella, commune à certains animaux et à l'homme.

La majorité des cas de cette maladie ont été détectés à Taghzout, une commune rurale et agricole, où la brucellose a affecté plus d'une dizaine de bovins, a expliqué de son côté Mme Djamila Benbelkacem, vétérinaire à l'inspection de la DSA de Bouira.

«Dix cas ont été signalés notamment dans la commune de Taghzout (est de Bouira), après l'analyse de prélèvements effectués auparavant», a-t-elle précisé.

Les contrôles vétérinaires se poursuivent toujours et de nouveaux prélèvements ont été effectués dans certaines localités rurales où des cas suspects ont été signalés mais pas confirmés, nous attendons les analyses envoyées au laboratoire vétérinaire de Draâ Ben-Khedda (Tizi-Ouzou) pour voir les résultats», a ajouté Mme Benbelkacem.

APS